DECISION N° 13-2026

OBJET : Réalisation de la scénographie de l'exposition Plongée sous racines à Micropolis

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article R. 2185-1 du Code de la Commande publique,

Vu la Délibération n°2026-12 du Comité syndical du 29 mai 2026 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services,

Vu la Délibération n°2025-004 du Comité syndical du 25 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du Département,

Considérant que le lot 8 – Electricité et éclairage a fait l'objet d'une offre unique,

DECIDE

De ne pas donner suite à la procédure visée ci-dessus pour motif d'intérêt général lié au dépassement du coût estimé des travaux pour le budget disponible.

A Rodez, le 5 novembre 2026

Le Président,

Jean-Luc CALMELLY

Signature numérique de Jean-Luc CALMELLY
Date : 2026.11.05 17:43:06 +01'00'

Syndicat Centre Jean-Henri FABRE de Saint Léons en Lévézou Mixte

Jean-Luc CALMELLY

Accusé de réception en préfecture
012-251201406-20261105-20261105_202613-AU
Reçu le 05/11/2026